



Mairie de Clamart
Hôtel de Ville
Place Maurice Gunsbourg
92141 Clamart Cedex

Clamart le 7 juin 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le stationnement est un sujet important pour la vie quotidienne de nombreuses familles.

Dès 2014, j'ai pris des dispositions pour le faciliter. À chaque aménagement urbain, nous avons cherché à améliorer l'offre. Nous avons par exemple proposé 30% de places supplémentaires avenue Jean Jaurès entre la Fourche et la rue d'Estienne d'Orves.

J'ai également lancé un grand plan d'investissement en faveur de nos parkings publics souterrains, qui étaient jusqu'ici en très mauvais état et souvent saturés. Nous venons ainsi de rénover le parking de la Fourche qui constitue désormais un modèle que nous allons reproduire pour les autres sites.

Par ailleurs, la Ville qui comptait environ 1000 places de stationnement public souterrain jusqu'à présent en comptera 2000 après la création de plusieurs nouveaux parkings dont le premier sera livré cet automne juste à côté de la maison des associations, rue de Bièvres. Enfin, le parking du Troisy verra sa capacité augmenter de 50% à l'issue des travaux du marché.

Toutefois, depuis que plusieurs communes limitrophes ont décidé de placer tout ou partie de leur territoire en zone payante, vous êtes nombreux à m'avoir fait part de difficultés accrues de stationnement. Les habitants de ces communes ont en effet pris l'habitude de venir stationner leurs véhicules dans les rues clamartaises limitrophes pour échapper au paiement, déclenchant un report de stationnement tout à fait préjudiciable aux Clamartois et à leurs commerces. Malgré les centaines de véhicules ventouses déjà placés en fourrière, nous constatons que trop d'automobilistes confondent la voie publique avec un garage longue durée.

Stationnement payant pour les non-résidents

Or, depuis le 1^{er} janvier, les maires disposent de nouveaux pouvoirs en matière de stationnement. Après plusieurs mois d'études et de réflexion, je vous propose aujourd'hui de les utiliser dans



le cadre d'une zone test provisoire dans votre quartier et je souhaite, avant d'en décider, recueillir votre avis sur l'opportunité et les modalités de ce dispositif.

Je propose ainsi :

- Dans **une « zone orange »** (24h/24) recouvrant la partie de Clamart la plus proche des communes ayant instauré le stationnement payant, de rendre le stationnement gratuit pour les Clamartois, mais payant pour les habitants des autres villes.
- Dans **une « zone verte »** (9h à 19h et 7j/7) correspondant aux rues commerçantes actuellement en zone bleue à la gare, le stationnement serait gratuit pour tous pendant 1h30 maximum. Au-delà, pour tous les automobilistes également, le Forfait Post Stationnement serait de 35€.

Les « arrêts minutes » seront par ailleurs maintenus. Ces emplacements spécifiques au sein de la zone verte seront limités à 20 minutes de 9h à 19h. En cas de dépassement le Forfait Post Stationnement serait également de 35€.

Ces deux mesures visent à permettre à tous, Clamartois et non Clamartois, de se rendre facilement chez nos commerçants, en bénéficiant d'une bonne rotation des places situées à proximité.

Au-delà, chacun est invité à utiliser nos parkings publics souterrains dont les tarifs restent parmi les plus compétitifs de la région, notamment grâce à la 1^{re} heure gratuite.

Mise en place d'un macaron résident dématérialisé

Pour distinguer les Clamartois des non-Clamartois, un macaron dématérialisé serait mis en place. Tous les véhicules dont la carte grise sera établie à une adresse clamartoise, ou les véhicules professionnels accompagnés d'une attestation sur l'honneur de l'employeur et d'un justificatif de domicile, bénéficieront de la gratuité dans la zone orange. Pour les commerçants et leurs salariés, des abonnements à un tarif préférentiel « journée » leur seront proposés dans les parkings publics de la commune, comme c'est déjà le cas actuellement.

Pour les non-Clamartois qui souhaiteraient se stationner de façon occasionnelle dans la zone orange, des horodateurs seront disponibles comme dans la plupart des villes de la petite couronne, à un tarif qui sera au moins égal ou supérieur à ceux des villes voisines pour inciter leurs concitoyens à privilégier leurs rues plutôt que les nôtres. Nous leur offrirons par ailleurs la possibilité de payer le stationnement par téléphone.

Pour faire respecter ces règles, j'équiperai la commune d'un système moderne permettant d'identifier automatiquement les infractions au stationnement, notamment les véhicules ventouses. Cet équipement reconnaîtra les véhicules des Clamartois équipés de macarons dématérialisés donnant droit à la gratuité en zone orange.

Enfin j'instaurerais dans le périmètre de la zone verte la vidéo-verbalisation, afin de garantir la rotation des places indispensables à la survie de nos commerces de proximité.

.../...



Ce dispositif comporte des avantages : il vise à vous permettre de vous garer plus facilement à Clamart et ce, gratuitement, en tant que Clamartois, car j'ai conscience que pour beaucoup d'entre vous, le véhicule est un outil de mobilité personnelle et professionnelle déterminant.

Un dispositif test sans hausse d'impôt

En toute transparence, je me dois de vous signaler qu'il comporte aussi des contraintes. Il représente un investissement financier et humain significatif pour la commune, dans sa phase de test, et naturellement encore davantage s'il devait être généralisé par la suite, notamment pour la gestion des macarons dématérialisés, la mise en place du matériel (horodateurs, marquages au sol), et la nécessaire verbalisation pour faire respecter la règle commune. La mise en place de frais de dossier pour la délivrance du macaron à hauteur de 30€ à 50€ environ par an sera nécessaire si le dispositif était reconduit ; nous proposons toutefois de ne pas en faire supporter la charge aux Clamartois durant la phase de test dans l'attente de pouvoir évaluer ce coût avec davantage de précision.

Quoi qu'il en soit, il est possible qu'entre l'investissement et le fonctionnement, ce dispositif ne soit pas équilibré. Il pourrait donc constituer une dépense nouvelle pour la Ville. Toutefois, ayant pris l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité communale jusqu'en 2020, je vous confirme que ce dispositif test serait mis en place sans hausse d'impôt.

Votre avis est important

Vous trouverez ci-joint, un plan précisant les limites proposées pour les zones orange et verte, ainsi qu'un coupon-réponse et une enveloppe T vous permettant de nous faire part de votre avis le 30 juin au plus tard. Je solliciterai également l'avis des comités de pilotage des conseils de quartier concernés. En fonction de ces avis, j'inscrirai à l'ordre du jour du Conseil municipal des propositions éventuellement amendées afin que nous prenions une décision à l'automne, pour une mise en œuvre effective début 2019 laissant ainsi le temps à chacun d'obtenir le macaron dématérialisé.

Cette phase de test serait instituée pour 18 mois et ferait naturellement l'objet d'une évaluation.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de mon fidèle dévouement.

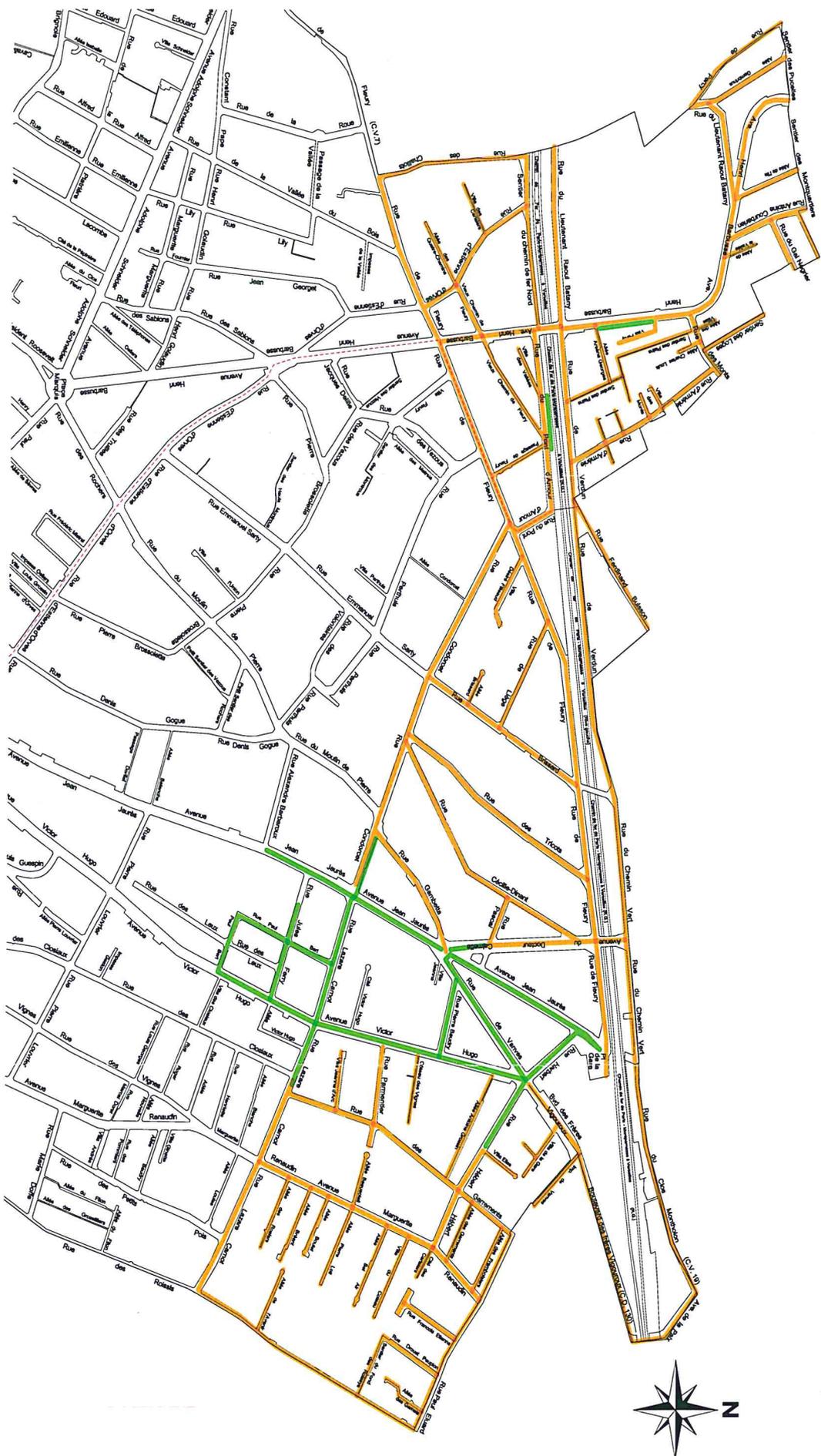
Bien à vous

**Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris**

Jean-Didier BERGER



Zone test du dispositif de stationnement proposé dans les quartiers Gare et Percy-Schneider



-  Secteur résidentiel gratuit pour les Clamartois
-  Zone verte (actuelle zone bleue)



